



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Centre de données à Fouju

Question orale n° 501

Texte de la question

M. Arnaud Saint-Martin interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique sur le mégacentre de données qui pourrait voir le jour à Fouju, en Seine-et-Marne. Dans le cadre de l'accord conclu entre la France et les Émirats arabes unis sur l'intelligence artificielle, un gigacampus dédié à l'intelligence artificielle « CampusIA » pourrait voir le jour en France. Le site pressenti pour accueillir cette infrastructure est le village de Fouju, 639 habitants, où 70 hectares de terres seraient artificialisés. Ce projet, présenté comme le plus ambitieux d'Europe, abriterait un centre de données d'une puissance inédite, annoncée entre 1,4 et 1,6 gigawatt, ce qui deviendrait l'utilisation la plus énergivore du pays. Ce site serait financé par un investissement de 50 milliards d'euros apportés par le fonds émirati MGX. Le Gouvernement et les porteurs du projet mettent en avant des recettes fiscales potentielles et une prétendue attractivité territoriale, tandis qu'une concertation publique a été engagée sous l'égide de la Commission nationale du débat public. Toutefois, de nombreuses inquiétudes émergent quant aux impacts environnementaux, sociaux, économiques et démocratiques de ce projet, d'autant que l'exécutif semble vouloir accélérer sa réalisation en usant de procédures simplifiées prévues par la récente loi de simplification administrative, permettant de classer les centres de données comme projets d'intérêt national majeur (PINM). Des questions se posent également sur le plan de la souveraineté numérique et de la propriété des données hébergées. Ainsi, il l'interroge sur l'évaluation des conséquences écologiques d'un tel site et sur les bénéfices économiques espérés lorsque la majorité des composants ne sont pas fabriqués en France et qu'une large partie du travail invisible nécessaire aux modèles est externalisée vers des pays du Sud, dans des conditions indignes. Il l'interroge également sur le sens politique général d'un tel projet, qui s'inscrit dans une stratégie nationale de l'IA fondée sur la surenchère technologique, l'endettement énergétique et la dépendance à des acteurs privés géants. Il lui demande enfin quel bilan il a tiré de la consultation de la CNDP et si des études d'impact sérieuses, transparentes et indépendantes ont été commandées.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Saint-Martin](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 501

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [6 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [6 janvier 2026](#)